

Fiche alerte accident du travail

Le risque routier : conduire est un acte de travail

Le saviez-vous :

- ❑ Le risque routier professionnel est souvent oublié ou minimisé alors que près de 27 millions de personnes actives et de travailleurs sont concernés.
- ❑ Parmi les premières causes de mortalité au travail en France, le risque routier est un risque professionnel à part entière que l'employeur doit prendre en compte. Il représente 31 % des accidents du travail mortels en région Centre-Val de Loire.
- ❑ Le risque routier professionnel regroupe les accidents de trajet (accident survenu à un travailleur pendant le trajet d'aller et de retour entre son domicile et le lieu du travail) ainsi que l'accident de travail en « mission », dont est victime un salarié dans le cadre d'un déplacement professionnel effectué pour le compte de son employeur. Cette fiche traite de l'accident de travail « en mission ».

C'est arrivé près de chez vous :

Jeanne, qui occupe un poste d'aide à domicile depuis 11 ans, quitte le domicile d'un bénéficiaire pour se rendre avec la voiture sur un autre lieu de prestation.

Jeanne, âgée de 35 ans, est alors percutée par un autre véhicule venant d'en face et qui s'est déporté sur sa voie; elle est décédée sur le coup.

Idées reçues

FAUX

« Accident de la route = c'est la faute des autres conducteurs »

« Avec 40 000 kms/an, mon expérience réduit forcément les risques. »

« Les règles de l'entreprise ne s'appliquent pas dans la voiture. »



« Seules les formations et stages à la conduite suffisent pour prévenir les accidents. »

« J'ai bu ou je suis fatigué mais je me connais. »

« La voiture est équipée avec le Bluetooth, je peux téléphoner sans danger. »

LES PIEGES A EVITER

- ✗ Ne pas prendre en compte le risque routier professionnel dans l'évaluation des risques
- ✗ Considérer qu'une formation à la conduite en sécurité est suffisante
- ✗ Utiliser le téléphone pendant un trajet. En communication, sms ou visio, le téléphone est un puissant distracteur qui augmente significativement le temps de réaction du conducteur
- ✗ Ignorer les conditions météorologiques
- ✗ Conduire dans un état de stress (conduite agressive, insulter les autres conducteurs...), ou de fatigue (yeux qui piquent...)
- ✗ Conduire sans faire de pause
- ✗ Ne pas respecter les règles de sécurité ou être dissipé sur les trajets courts ou habituels
- ✗ Dépasser les seuils de consommation d'alcool/drogues ou de médicaments

LES MESURES DE PREVENTION A ADOPTER

- ✓ Appliquer les principes généraux de prévention dont éviter les déplacements lorsque c'est possible / évaluer le risque/ former-sensibiliser les salariés au risque routier professionnel/ mettre à disposition des véhicules appropriés et maintenus en bon état
- ✓ Il ne suffit pas d'avoir une voiture révisée : l'organisation du travail est déterminante dans la gestion du risque (cf. [guide ED 6329 de l'INRS](#)).
- ✓ Vérifier la faisabilité des déplacements demandés selon le mode de transport (voiture, vélo, trottinette...) : temps de trajet, cadence, conditions de circulation, météo, etc...
- ✓ Aménager l'emploi du temps en prenant en compte les temps de déplacement afin de réduire la pression temporelle
- ✓ En cas de fatigue ou somnolence, prévoir un arrêt sur une aire aménagée pour dormir 5- 10 minutes : il n'est pas possible de lutter contre le sommeil
- ✓ Faire des pauses toutes les 2H, en particulier en cas de trajets longs ou monotones. Utiliser le téléphone pendant ces pauses
- ✓ Mettre les bagages dans le coffre, amarrer les charges, les outils, les colis, de manière à éviter les projectiles en cas d'accident ou de tonneaux. S'assurer que la séparation entre le coffre et le conducteur est solide
- ✓ Employeurs, engagez votre démarche risque routier et valorisez votre action en adoptant la [charte des 7 engagements](#).

Pour en savoir plus

[Employeurs, rejoignez l'appel | Sécurité Routière \(securite-routiere.gouv.fr\)](#)

[Les Plein 'Airs de la Sécurité Routière 2024 - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

<https://www.inrs.fr/risques/routiers/ce-qu-il-faut-retenir.html>

<https://www.risqueroutierpros.fr/>

[Prévention du risque routier - Plan régional santé au travail Pays de la Loire \(prst-pdl.fr\)](#)